

Engagement éthique et déontologique

**UFR DE PSYCHOLOGIE**

5 allées Antonio Machado  
31058 TOULOUSE CEDEX 9

L'exercice du métier de psychologue requiert le titre et le statut de psychologue. L'usage du titre de psychologue est défini par la loi n°85-772 du 25 juillet 1985 publiée au J.O. du 26 juillet 1985

**L'étudiant (e) Nom, Prénom, N° (étudiant)**

Au cours de son stage l'étudiant **s'engage** à avoir pris connaissance et à respecter le contenu du code de déontologie du psychologue. De plus, il s'engage à :

- Refuser toute activité en tant que *stagiaire en psychologie* lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises.
- Refuser un stage qui se substitue à un emploi comme professionnel
- Refuser *toute activité* qui entrerait en contradiction avec les principes éthiques définis par le code de déontologie des psychologues

Nom, prénom :

Date :

Signature

**Le maitre de stage** reconnaît avoir pris connaissance de l'engagement éthique et déontologique ci-dessus.

Nom, prénom :

Date :

Signature et cachet